



**Meyer Loetscher Anne, Mäder-Brülhart Bernadette**

Politique familiale cantonale, analyse globale et mesures concrètes

Cosignataires : 32 Réception au SGC : 28.03.19 Transmission au CE : \*03.04.19

## Dépôt et développement

Les familles fournissent à la société des prestations inestimables, mais pour y arriver elles ont besoin de conditions-cadres favorables et parfois d'un soutien spécifique. Nous devons prendre en compte les mutations et les constantes qui marquent la cellule familiale afin de répondre aux exigences actuelles. Pour répondre à l'ensemble des besoins des familles fribourgeoises, la transformation de la politique familiale ne doit pas se concentrer que sur la sécurité matérielle mais aussi sur un climat favorable pour fonder une famille dans notre canton.

La politique familiale se concrétise dans un ensemble d'actions, de mesures, de services et de dispositifs dont l'objectif est de reconnaître et soutenir les prestations accomplies par les familles, de compenser leurs charges particulières, de réduire les inégalités dont elles font l'objet et de faciliter la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle. Le rapport réalisé en 2004 est un outil précieux dont les nombreuses mesures préconisées sont ressorties d'une analyse approfondie. Mais qu'en est-il 15 ans après ?

Selon un article sur la plateforme « Sécurité sociale », pour le compte de l'Office fédéral des assurances sociales, le bureau BASS a examiné 35 rapports, lignes directrices ou concepts relatifs aux familles établis entre 2004 et 2016 par 21 cantons. L'objectif de cette analyse était de déterminer l'influence de ces rapports sur les politiques familiales cantonales et de comparer les approches de la Confédération et des cantons dans ce domaine.

L'avantage de ces rapports est de fournir une vue d'ensemble, qui ouvre la voie à un pilotage plus systématique des politiques familiales cantonales. Les cantons produisant des rapports prennent généralement des mesures de politique familiale sur cette base.

Malheureusement Fribourg fait partie des cantons à la traîne puisque son dernier rapport sur une politique familiale globale remonte à 2004. Non seulement notre canton ignore ainsi la réalité d'une composante essentielle de la société - les familles - dont les préoccupations ont passablement évolué en quinze ans, mais il se prive aussi d'un important instrument de pilotage.

Quand bien même le canton de Fribourg n'est pas resté inactif dans le domaine de la famille, nous souhaiterions :

- une mise à jour du rapport sur la politique familiale globale de 2004,
- un point de situation sur la réalisation et les effets des mesures préconisées en 2004,
- prendre connaissance de la méthode utilisée pour faire le monitoring de la mise en œuvre,

---

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

De manière plus spécifique nous souhaiterions :

- procéder à un examen des besoins familiaux actuels,
- évaluer les différentes mesures et combinaisons proposées en Suisse en rapport à ce qui se fait dans le canton de Fribourg,
- définir un mode de pilotage plus systématique de la politique familiale cantonale,
- connaître le positionnement du Canton de Fribourg en comparaison intercantonale en matière de politique fiscale liée aux familles,
- réaliser une analyse de la répartition des charges de l'accueil extra-familial supportées par les familles, les pouvoirs publics, les employeurs et d'autres organisations (type Loterie Romande),
- prendre connaissance de la stratégie du Conseil d'Etat pour stimuler la création de places d'accueil sachant que le canton de Fribourg n'a pas sollicité les fonds mis à disposition par la Confédération.

Afin de dégager les axes prioritaires, des mesures concrètes et un système de monitoring de la politique familiale à venir, nous demandons au gouvernement fribourgeois d'élaborer un nouveau rapport sur une politique familiale globale assorti d'un plan d'action.

---